

NATION PROSPÈRE

le 14 juin 2023

(par courriel)

Stéphane Cyr, directeur général
Municipalité de Clare
1181, route 1
Petit-Ruisseau, N.-É. B0W 1M0

Objet : l'achat de l'ancienne église Saint-Bernard

Cher M. Cyr,

Nous avons lancé il y a deux mois une campagne pour venir au secours de l'ancienne église Saint-Bernard à la Baie Sainte-Marie, menacée de démolition ces dernières années. Ce trésor national acadien avait été mis en vente en mars dernier par le diocèse d'Halifax-Yarmouth, au montant de 250 000 \$, suscitant l'intérêt de particuliers et de promoteurs immobiliers dans tout le pays.

Nation Prospère a accepté la responsabilité non négligeable d'en devenir propriétaire et de diriger le projet de sauvegarde de ce bâtiment historique, en partenariat avec la Société Héritage Saint-Bernard, un organisme de bienfaisance local. Notre offre d'achat a été acceptée par le diocèse, sous réserve d'une dernière condition de financement liée à l'impôt foncier.

Notre œuvre de bienfaisance a été créé en 2018 pour jouer un rôle de premier plan dans la préservation du patrimoine acadien au Canada atlantique. En 2022, notre comité consultatif sur le patrimoine, composé d'historiens distingués du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, avait d'ailleurs inscrit les églises Saint-Bernard et Sainte-Marie de la baie Sainte-Marie sur leur liste des bâtiments d'importance nationale pour le peuple acadien.

Nous prévoyons que des investissements initiaux d'environ 2,5 millions de dollars seront nécessaires pour remplacer la toiture centrale de cette mini-cathédrale, améliorer son système de chauffage et réparer les dégâts d'eau subis ces dernières années. Une première campagne de collecte de fonds a été lancée en avril et se poursuivra jusqu'à l'année prochaine. D'ici le Congrès Mondial Acadien 2024, nous mèneront également une étude de faisabilité pour déterminer son avenir.

La gestion de ce projet d'envergure et la préservation future de ce trésor architectural acadien pour des fins communautaires est une opération complexe et délicate. Nous venons donc demander par la présente à la Municipalité de Clare, une première exemption exceptionnelle des frais de taxes foncières pour les années 2023, 2024 et 2025, afin de nous permettre de consolider ce projet pour le bénéfice de la région et l'avenir de la culture acadienne en Nouvelle-Écosse.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cette requête.



Daniel LeBlanc
Directeur général

cc : Jean LeBlanc, président, Société Héritage Saint-Bernard